

LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES EN TUNISIE

Toutes les solutions permettant d'utiliser au maximum les locaux scolaires ont été appliquées dans la Régence.

Le rythme de la scolarisation est maintenant lié à la construction de nouveaux bâtiments. Leur réalisation est d'ailleurs conditionnée par le volume des crédits mais chaque année à la disposition de la Direction de l'Instruction Publique dans le cadre du plan quadriennal de modernisation et d'équipement financé par la Métropole.

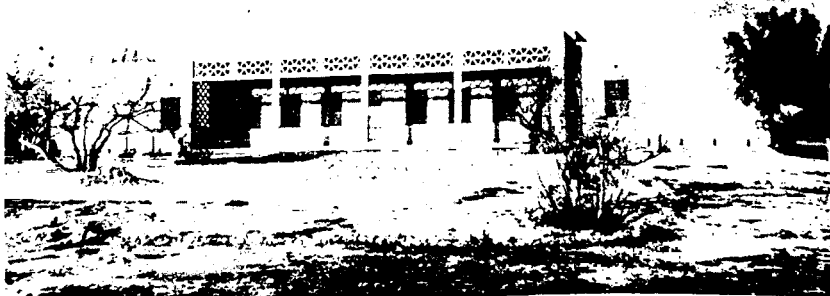
Le problème des crédits est d'autant plus important que l'Etat a la charge entière des constructions de tous les ordres d'enseignement et de tout l'équipement en matériel, mobilier et outillage alors qu'en France les Communes participent à la réalisation des écoles primaires et à leur entretien.

De plus, la situation juridique des terrains en Tunisie retarde souvent la mise en chantier de nouveaux bâtiments. Les biens domaniaux sont en effet relativement peu nombreux alors que les propriétés « Habous » (c'est-à-dire inaliénables en principe) sont la majorité. La procédure d'expropriation est de règle, mais elle demande beaucoup de temps.

Les projets de construction eux-mêmes doivent obligatoirement être soumis à toute une série de contrôles techniques et financiers. Le programme budgétaire est établi chaque année par ordre d'enseignement. La Commission permanente des Bâtiments Civils désigne sur la proposition des services constructeurs et des services affectataires, les architectes privés auxquels seront confiés chacun des projets. Les services techniques du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat établissent les projets des écoles types.

Les besoins en locaux étant considérables et les crédits limités, la politique de la Direction de l'Instruction Publique a été de rechercher en accord étroit avec la Direction des Travaux Publics, Service constructeur, et avec le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le mode de construction le plus économique tout en réalisant des bâtiments solides appelés à durer.

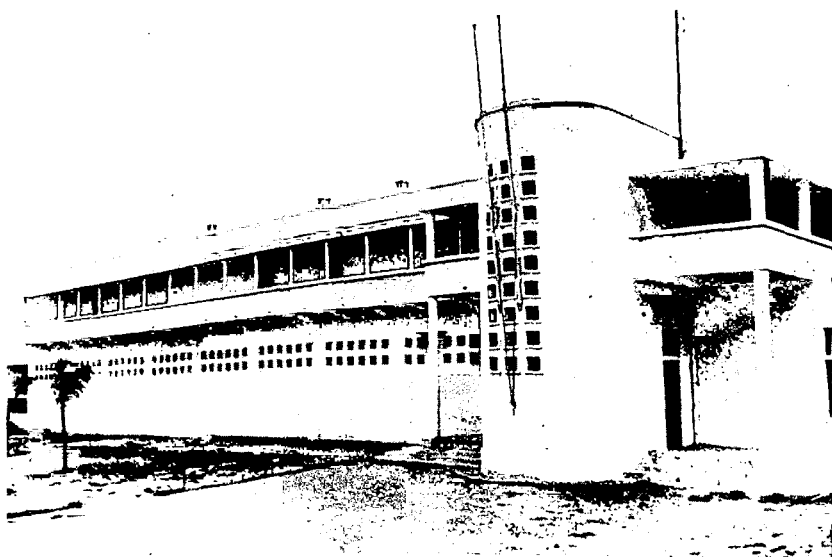
Le prix au mètre carré a pu ainsi être établi ces dernières an-



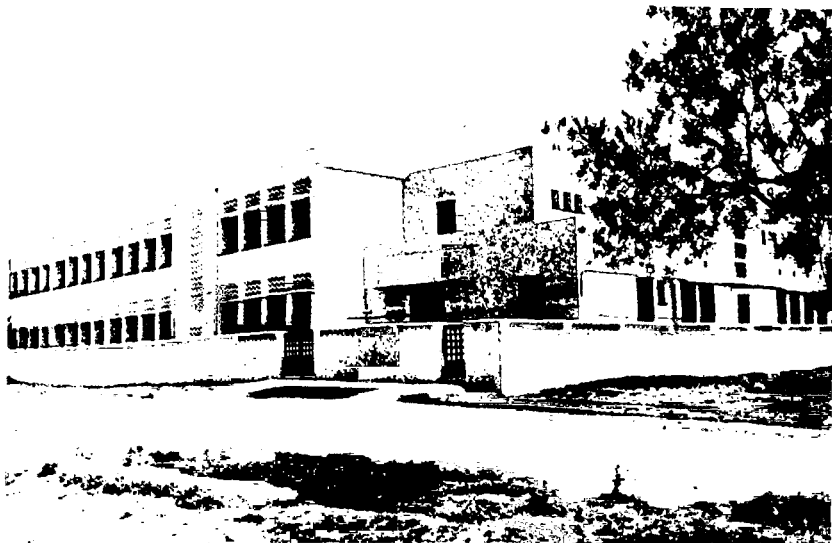
MENZEL-DAR-BEL-OUAR. — Ecole franco-arabe, type 1948
2 classes — 2 logements



EL-BRIDJ. — Ecole franco-arabe de garçons, type 1951
2 classes — 2 logements



MENZEL-BOU-ZELFA (Cap-Bon). — Ecole franco-arabe (1951)
10 classes — 5 logements



KELIBIA. — Ecole franco-arabe (1952) — 8 classes — 4 logements

nées entre 13.000 francs et 20.000 francs suivant la nature de la construction et le prix des transports des matériaux, en particulier pour les écoles du bled.

Les Services Techniques du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat ont pu ainsi réaliser des plans d'écoles types à deux classes et deux logements à un prix très intéressant.

Le premier type était une construction en voûtes. L'école avait une belle allure, mais l'acoustique des classes s'est révélée mauvaise et les logements étaient trop petits. Le second type, avec couverture en terrasse, a été une réussite, mais il coûtait relativement cher. Enfin, l'école rurale avec ses deux classes à rez-de-chaussée, deux logements à l'étage et la possibilité d'extension par une série de blocs identiques, donne des résultats très satisfaisants. Le prix moyen de cette construction a été de l'ordre de 6.600.000 francs, c'est-à-dire de 1.650.000 francs la classe et le logement avec toutes les dépendances nécessaires au fonctionnement d'une école (préau, sanitaires, lavabos, etc...).

La photographie de l'école d'El Bridj donne le type de cette nouvelle école. A signaler que la façade peut être modifiée suivant la région où l'école est construite. Son architecture s'intègre ainsi dans le cadre local aussi bien dans l'extrême Sud que dans le Centre ou le Nord.

Le prix de cette construction doit être encore diminué. Des instructions ont été données aux services techniques pour ramener la hauteur sous plafond de 4 m. à 3 m. 25 et pour réduire au strict nécessaire les installations intérieures.

Il est juste de préciser que ces résultats ont été obtenus grâce au travail, à la compréhension et à la coordination amicale de tous les services, en particulier de ceux de la Direction des Travaux Publics et du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat avec la Direction de l'Instruction Publique.

Le tableau ci-contre fait ressortir les réalisations par ordre d'enseignement pour la période allant de l'année 1945 à l'année 1953.

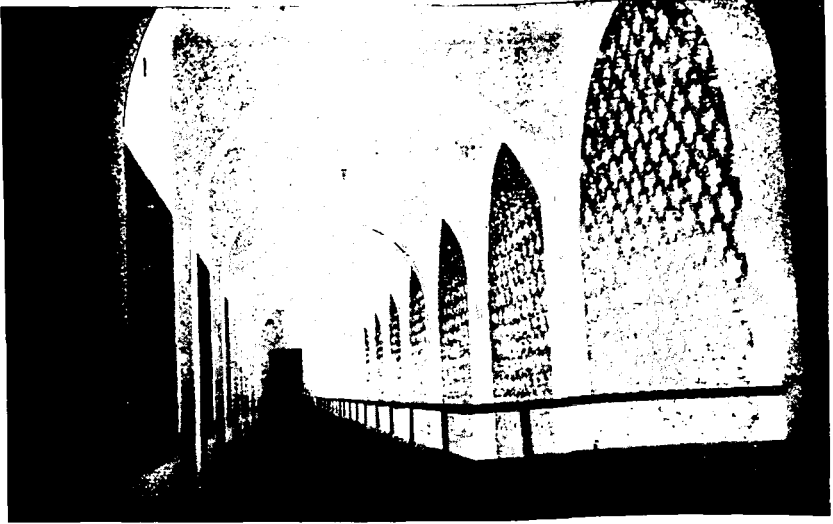
Les crédits de paiements affectés pour cette période à la Direction de l'Instruction Publique ont été de l'ordre de 7.900.000.000 de francs pour les travaux neufs et de 430.000.000 pour les travaux de reconstruction.

Les travaux actuellement en cours se répartissent ainsi :

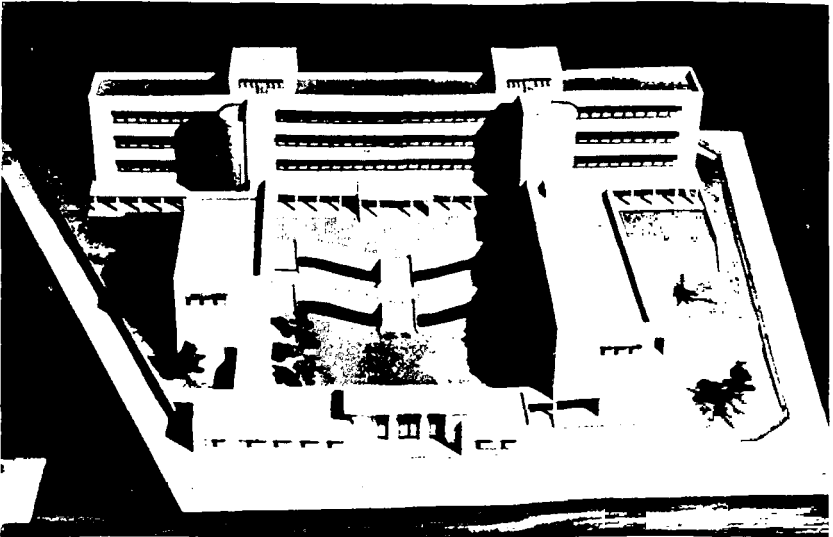
Construction de 12 écoles primaires, 1 établissement secondaire et 2 établissements techniques; agrandissement de 6 écoles primaires, 5 établissements secondaires et 2 établissements techniques.

Enfin, les études en cours portent sur 267 constructions nouvelles ou agrandissements (215 écoles primaires, 18 établissements secondaires ou supérieurs et 34 établissements techniques).

La réalisation d'un programme aussi vaste nécessiterait des crédits beaucoup plus importants que ceux alloués à la Direction de l'Instruction Publique. Aussi, lorsque l'Administration a la possibilité de faire construire la maison d'école par un particulier ou lorsque



GAFSA. — Cours Complémentaire (1951) — 8 classes
La galerie d'accès aux classes



Maquette des nouveaux bâtiments du Lycée de garçons de Sousse
(chantier ouvert en 1954)

des locaux pouvant servir de classe peuvent être trouvés, la Direction de l'Instruction Publique procède par voie de location. Nous avons ainsi 1.103 classes et 290 logements installés dans des immeubles loués.

De cet exposé succinct, il ressort que pendant de nombreuses années encore il faudra continuer à construire si le plan de scolarisation total doit être atteint. Cet effort devra d'autant plus être poursuivi que l'accroissement constant et rapide de la population tunisienne en fait une obligation (de 2.608.000 en 1936, cette population atteignait en 1946 3.230.000 unités dont 857.000 enfants âgés de 5 à 14 ans. Actuellement, le nombre d'enfants scolarisés est de 243.490 dont 191.631 tunisiens).

Georges CARY,
*Chef du Service des Bâtiments et du Matériel
à la Direction de l'Instruction Publique.*